

Délégué du chef DDPS pour Air2030  
Monsieur l'Ambassadeur Christian Catrina  
Palais fédéral est  
3003 Berne  
Par mail :  
christian.catrina@gs-vbs.admin.ch

Réf. : MFP/15024246

Lausanne, le 12 septembre 2018

### **Consultation sur l'arrêté de planification relatif au renouvellement des moyens pour la protection de l'espace aérien**

Monsieur l'Ambassadeur,

Le Conseil d'Etat vaudois remercie le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) de l'associer à cette consultation et de lui permettre de faire part de ses déterminations dans le cadre de l'objet mentionné en titre.

Le Conseil d'Etat, du point de vue formel, partage l'opinion du Conseil fédéral au sujet de l'adéquation de la solution choisie avec l'arrêté de planification, puisque l'acquisition prévue, qui revient quasiment à renouveler l'intégralité des Forces aériennes, est un projet de grande portée. Il salue la volonté de soumettre un tel arrêté à la démocratie directe et ainsi de donner la possibilité au peuple de s'exprimer. Cette constatation découle non seulement de l'importance de ces systèmes pour la politique de sécurité, mais aussi du fait que les deux dernières acquisitions ont fait l'objet de consultations populaires, si bien qu'il existe, depuis, une attente politiquement importante à cet égard. Par ailleurs, la plus grande sécurité de planification possible est nécessaire, puisque la réalisation du projet durera une douzaine d'années.

Le Conseil d'Etat estime qu'il est nécessaire que la Suisse ait à disposition des moyens suffisants pour contrôler, protéger et défendre son espace aérien, que ceux-ci soit aériens ou placés au sol. La police de l'air n'étant en effet pas de la compétence des cantons, qui ne disposent d'ailleurs d'aucun moyen à cet effet, seule la Confédération et ses forces aériennes peuvent garantir les prestations. Cela se révèle particulièrement important lors de conférences internationales, qui sont de plus en plus fréquentes y compris sur le Canton de Vaud, et qui garantissent par ailleurs une visibilité diplomatique à notre pays.

De même, il importe de disposer d'une défense du ciel en lien avec des prises d'otage et détournements d'avions dans un contexte de lutte globale contre le terrorisme et les actes de piraterie aérienne. Pour le Canton de Vaud, qui se trouve dans l'axe d'approche de Genève, cela revêt là aussi une importance particulière.

Ainsi, au vu de ce qui précède et en particulier de la géopolitique actuelle, le Conseil d'Etat, sans préjuger du choix des modèles, du nombre d'avions nécessaires, ni du volume d'investissement financier à terme, soutient l'objectif général de renouvellement des moyens de protection de l'espace aérien.

Toutefois, le Conseil d'Etat souligne qu'il est nécessaire, lors de l'acquisition des nouveaux moyens, de prendre en compte une égalité de traitement entre les bases aériennes existantes passant par un équilibrage entre nuisances et places de travail à forte valeur ajoutée, mais également les investissements à venir.

En effet, la base aérienne de Payerne détient 500 emplois pour 7'700 mouvements jets (dont 6'700 Hornet F/A18), alors que la base aérienne d'Emmen a, quant à elle, 1'500 emplois pour 3'400 mouvements jets (dont 760 Hornet F/A18). Cette situation n'est pas acceptable sur le long terme.

Le Conseil d'Etat sollicite qu'une réflexion sur l'implantation de nouveaux emplois sur le site de Payerne soit étudiée dans des délais raisonnables et s'engage à créer les conditions favorables à cette implantation.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Monsieur l'Ambassadeur, à l'expression de nos sentiments distingués.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE



Nuria Gorrite

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

**Copies**

- OAE
- SSCM